

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>2661/2019</b>	<b>Objet</b> : Approbation de la Convention d'Objectifs et de Financement de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 2019-2020.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Absents : 4

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le 16 décembre à 19 h00,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance  
publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

**Présents** : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER,  
Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Alain BOUKRIS, Joël VILLAÇA, Florence TORRECILLA,  
Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY,  
Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Marie-France PELLETEY donne pouvoir à Nathalie BOIXIERE, Alphonse BOYE  
donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Claude-Olivier  
BONNEFOY, Martine HARBULOT donne pouvoir à Maryse MATHIEU.

**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Alexandre RICHE, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Enfance-Jeunesse -Scolaire du 11 décembre 2019 ;

**Considérant** que la Caisse d'Allocations Familiales renouvelle le dispositif Contrat Local  
d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ;

**Considérant** que l'action municipale dans le cadre du dispositif CLAS, répond aux attentes de la CAF ;

**Considérant** que la convention d'Objectifs et de Financement proposée par la Caisse d'Allocations  
Familiales définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service  
« Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la Convention d'Objectif et de Financement de la Caisse d'Allocations  
Familiales du Val-de-Marne -Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, ci annexée ;

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 16 décembre 2019

  
  
Sylvie GERINTE  
Maire de Marolles-en-Brie